

Le programme « Un Canada branché » se divise en six grands volets :

- Le Canada en ligne : aide les Canadiens à mettre à profit le potentiel de l'inforoute en ce qui concerne l'activité économique et les communications;
- Les collectivités ingénieuses : permet aux citoyens de mettre à contribution les nouvelles technologies pour favoriser la prestation de meilleurs soins de santé, l'acquisition continue du savoir et le développement des entreprises;
- Le contenu canadien en ligne : permet de renforcer la réputation du Canada en tant que principal fournisseur de contenus et d'applications en ligne qui reflètent les valeurs, les réalisations et les aspirations des Canadiens;
- Le commerce électronique : vise à faire du Canada un endroit privilégié pour la mise au point de produits et de services dans le domaine du commerce électronique;
- Les gouvernements en ligne : fournit aux Canadiens un meilleur accès à l'information et aux services des administrations publiques, dont il favorise également l'efficacité;
- Le Canada branché au reste du monde : fait savoir au monde que le Canada est en ligne et constitue l'un des grands carrefours mondiaux de l'économie du savoir.

Trois objectifs du programme « Un Canada branché » ont déjà été atteints :

Le 31 mars 1999, à la faveur du projet Rescol, le Canada est devenu le premier pays au monde à raccorder ses écoles et ses bibliothèques publiques au réseau Internet. Toutes les écoles publiques, les écoles des Premières Nations de compétence fédérale et les bibliothèques publiques qui le désiraient sont maintenant branchées à l'Internet.

De plus, dans le cadre des Collectivités ingénieuses, il a été décidé de réaliser un projet pilote dans chaque province, dans le Nord et dans une communauté autochtone.

Le Canada a également élaboré un plan d'action qui montre le chemin aux autres pays dans le domaine du commerce électronique. Ce dernier porte sur des questions telles que les normes, le régime de taxation, la sécurité et le cryptage, les signatures électroniques ainsi que la protection des consommateurs et de la vie privée.